COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SERVICE
DE L'OBSERVATION
ET DES STATISTIQUES

Avril 2011

Définitions et concepts du parc automobile des ménages

Les véhicules présentés dans les tableaux sont les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers à disposition des ménages : cela comprend à la fois les véhicules appartenant aux ménages mais aussi les véhicules mis à disposition par l'employeur, la famille ou les amis et les véhicules en location.

Ces véhicules décrits sont en état de marche et ont roulé au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

Déciles de revenus

Si on ordonne la distribution de revenus des ménages, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi :

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Premier conducteur du véhicule

Parmi les utilisateurs d'un véhicule, le premier conducteur est celui qui conduit le plus fréquemment le véhicule. Les non déclarés sur les caractéristiques des premiers conducteurs viennent de conducteurs extérieurs au ménage, dont on ne connaît pas les caractéristiques.

Quartiles de revenus

Si on ordonne la distribution de revenus des ménages, les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le revenu au-dessous duquel se situent 25 % des revenus ;
- le quatrième quartile (noté généralement Q4) est le revenu au-dessous duquel se situent 75 % des revenus.





Taux de motorisation des ménages

Ce taux est le rapport entre le nombre total de véhicules et le nombre total de ménages.

Taux de multi-motorisation des ménages

Ce taux est le rapport entre le nombre de ménages multi-motorisés et le nombre de ménages motorisés.

Type urbain du domicile

Ce zonage urbain a été créé afin de répondre à une problématique de mobilité urbaine. Il est basé sur les notions d'aire urbaine, d'unité urbaine (centre / banlieue) et de taille d'aire urbaine auxquelles sont rattachées les communes. Elles sont définies à partir du recensement de la population de 1999. Le territoire est décomposé en deux espaces : l'un à dominante urbaine, l'autre à dominante rurale. L'espace à dominante urbaine est composé d'aires urbaines et de communes « multi-polarisées ». Les aires urbaines se décomposent elles-mêmes en un pôle (généralement multi-communal) et une couronne périurbaine.

Les modalités sont les suivantes :

Espace à dominante rurale

Commune polarisée d'aire urbaine jusqu'à 99 999 habitants

Pôle urbain d'aire urbaine jusqu'à 99 999 habitants

Commune multipolarisée

Commune polarisée d'aire urbaine de 100 000 à 10 000 000 habitants

Banlieue pôle urbain d'aire urbaine de 100 000 à 10 000 000 habitants

Centre pôle urbain d'aire urbaine de 100 000 à 10 000 000 habitants

Commune polarisée de l'aire urbaine de Paris

Banlieue de Paris

Paris

Unité de consommation

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages, de taille ou de composition différente. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut pas s'en tenir qu'à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens et services consommés (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle

d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le revenu par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation calculé pour ce ménage.

Utilisation hebdomadaire des véhicules

Pendant une semaine, un carnet attribué à un véhicule est distribué au ménage. L'objectif est de recenser l'ensemble des trajets effectués avec ce véhicule en terme de distance parcourue, durée, motif ...

Note : le total de véhicules correspondant à cette partie est légèrement différent des autres parties sur le parc du fait de la pondération.

VP

Voiture particulière, c'est à dire un véhicule motorisé à 4 roues de plus de 50 cm³ de cylindrée, dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes et servant au transport de personnes (au plus 9 places y compris conducteur).

VUL

Véhicule utilitaire léger est un véhicule motorisé à 4 roues dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes. Il se conduit avec un permis B.